

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	<b>H : HABITATION</b>								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	<b>C : COMMERCE</b>								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	<b>I : INDUSTRIE</b>								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	<b>P : PUBLIC</b>								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	<b>A : AGRICOLE</b>								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
A-3 : Élevage en réclusion									
<b>N : AIRE NATURELLE</b>									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation	•								
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>									
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
	<b>MARGES</b>								
	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Superficie d'implantation au sol minimale (m <sup>2</sup> )								
	Superficie de plancher minimale (m <sup>2</sup> )								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	<b>RAPPORTS</b>								
	Rapport logements/ bâtiment maximal								
	Rapport planchers/terrain maximal								
	Rapport espace bâti/terrain maximal								
LOTISSEMENT									
<b>TERRAIN</b>									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )									
<b>DIVERS</b>									
Notes particulières	(1)(2)								
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 40 - Règlement de Lotissement (2) Section 1 du chapitre 14								No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES									
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	<b>C : COMMERCE</b>								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	<b>I : INDUSTRIE</b>								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	<b>P : PUBLIC</b>								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	<b>A : AGRICOLE</b>								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	<b>N : AIRE NATURELLE</b>								
	N-1 : Conservation		•						
	N-2 : Récréation								
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>									
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>									
NORMES SPÉCIFIQUES									
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
	<b>MARGES</b>								
	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Superficie d'implantation au sol minimale (m <sup>2</sup> )								
	Superficie de plancher minimale (m <sup>2</sup> )								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	<b>RAPPORTS</b>								
	Rapport logements/ bâtiment maximal								
	Rapport planchers/terrain maximal								
	Rapport espace bâti/terrain maximal								
LOTISSEMENT									
<b>TERRAIN</b>									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )									
<b>DIVERS</b>									
Notes particulières		(1)(2)							
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 40 - Règlement de Lotissement								No. Règl.	Date
								860-27	28-08-2013
(2) Section 1 du chapitre 14									

